



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabagisme

Question écrite n° 103645

Texte de la question

Mme Dominique Orliac appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le sevrage tabagique et en particulier l'amélioration du dispositif forfaitaire de prise en charge des substituts nicotiniques suites à sa décision d'augmenter le forfait à 150 euros pour toutes les populations. Un accroissement du forfait, de façon à couvrir l'essentiel des dépenses de sevrage pour une période de trois mois par an (150 euros), est un signal fort et hautement incitatif qui devrait améliorer l'attractivité du sevrage. En ce sens, sa décision vient enrichir l'ensemble des actions mises en place dans la lutte contre le tabagisme. Pour autant, certains points pourraient être encore améliorés avec l'objectif d'optimiser ce dispositif, en particulier 2 améliorations vers 2 populations spécifiques et pour partie identiques : pour les populations fragiles (femmes enceintes, diabétiques, insuffisants respiratoires), forfait renouvelable une fois par an sur prescription médicale ; pour les populations précaires (chômeurs et bénéficiaires du RSA ou de la CMU), éviter l'avance des frais représentant un argument dissuasif au lancement de démarches de sevrage en s'inspirant des solutions qui existent pour les femmes enceintes, la vaccination). Ces points pourraient être étudiés dans le cadre d'une discussion parlementaire ou d'une décision ministérielle. Elle lui demande sa position en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103645

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2017](#), page 2510